

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>79564</b>	De <b>M. Paul Salen</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes
<b>Rubrique</b> > retraites : généralités	<b>Tête d'analyse</b> > montant des pensions	<b>Analyse</b> > revalorisation.
Question publiée au JO le : <b>12/05/2015</b> Question retirée le : <b>02/02/2016</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

M. Paul Salen alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la colère des retraités suite à l'absence de revalorisation des retraites. Alors qu'elles n'ont plus été revalorisées depuis avril 2013, à l'exception des 40 euros octroyés début 2015 aux titulaires de pensions inférieures à 1200 euros, les pensions de retraite de base ne seront pas revalorisées au 1er octobre prochain et resteront donc figées jusqu'en octobre 2016. Ce gel prolongé correspond à une véritable amputation du pouvoir d'achat des retraités, alourdi de surcroît par le matraquage fiscal qui pèse sur leur budget, beaucoup d'entre eux ayant perdu le bénéfice d'exonérations ou de minoration (contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, taxes locales, aides au logement, etc.). Aussi, il sollicite la ministre afin que le Gouvernement renonce au nouveau gel des pensions de retraite de base prévu jusqu'au 1er octobre 2016.